

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
15 avril 2004  
Français  
Original: anglais

**Assemblée générale**  
**Cinquante-neuvième session**  
Point 58 n) de la liste préliminaire\*  
**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies**  
**et les organisations régionales et autres :**  
**coopération entre l'Organisation des Nations Unies**  
**et l'Organisation pour la sécurité**  
**et la coopération en Europe**

**Conseil de sécurité**  
**Cinquante-neuvième année**

**Note verbale datée du 6 avril 2004, adressée au Secrétaire général  
par la Mission permanente de l'Andorre auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

La Mission permanente de la Principauté d'Andorre auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint une lettre que lui a adressée M. Juli Minoves-Triquell, Ministre andorran des affaires étrangères, en sa qualité de Président du Forum pour la coopération en matière de sécurité de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (voir annexe).

La Mission permanente de l'Andorre saurait gré au Secrétaire général de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

\* A/59/50 et Corr.1.



**Annexe à la note verbale datée du 6 avril 2004,  
adressée au Secrétaire général par la Mission permanente  
de l'Andorre auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous écrire en ma capacité de Président en exercice du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Conformément au souhait du Forum, je vous demande respectueusement de bien vouloir faire distribuer la présente lettre aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux hauts fonctionnaires et institutions des Nations Unies, en tant que document officiel de l'Organisation (Assemblée générale et Conseil de sécurité), aux fins de renforcer l'interaction entre différentes organisations mondiales et promouvoir une coopération accrue. En sa qualité de présidente, l'Andorre partage le souhait du Forum de mieux faire connaître ses utiles travaux et ses objectifs. Le Forum, qui est un organe de prise de décisions au sein de l'OSCE, s'occupe des questions politico-militaires et se réunit hebdomadairement à Vienne.

Le Forum se consacre à l'exécution de son mandat traditionnel : contrôle des armements, désarmement, et réalisation et promotion des mesures de confiance et de sécurité. L'amélioration des mesures de sécurité en place, leur adaptation en temps utile, et l'élaboration et l'application de nouveaux accords sur le contrôle des armements représentent des contributions essentielles à notre stabilité politique et militaire. Un certain nombre de documents clefs guident le Forum dans ses travaux. Le Document de Vienne de 1999 prévoit des visites d'évaluation, des inspections, des missions d'observation, des contrats militaires, des mécanismes de réduction des risques, des échanges d'informations et des mesures régionales. Le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité porte sur le contrôle démocratique des forces militaires et de sécurité, le droit international humanitaire et les principes régissant l'usage de la force, y compris dans les conflits civils. Enfin, le Document sur les armes légères et de petit calibre énonce des normes, principes et mesures concrètes visant à réduire l'accumulation déstabilisante et la prolifération incontrôlée de ces armes.

Les échanges annuels d'informations dans le cadre des mesures de confiance et de sécurité convenues entre les États participants et l'attention accordée à leur application lors de la Réunion annuelle d'évaluation de l'application sont un excellent moyen de prévenir les conflits et de gérer les crises. Lors de cette réunion annuelle, des experts examinent l'application des mesures de confiance et de sécurité et étudient la mise en oeuvre en cours et future du Document.

Le Forum a également établi un certain nombre de documents énonçant des normes et principes communs touchant le transfert d'armes classiques, la non-prolifération et les situations de crise localisées, ainsi que des questionnaires sur la Convention interdisant les mines terrestres antipersonnel et la Convention sur les armes chimiques.

En 2003, les travaux du Forum se sont concentrés sur nombre des questions découlant des menaces pour la sécurité et la stabilité au XXI<sup>e</sup> siècle. Dans le cadre de ses compétences et de son mandat, le Forum a apporté une contribution au Document de l'OSCE sur la Stratégie visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXI<sup>e</sup> siècle, adoptée à la Réunion ministérielle de Maastricht. Dans sa contribution, le Forum démontrait que nos acquis politico-

militaires conservaient toute leur utilité, et étudiait les possibilités d'adaptation et de recherche de nouveaux moyens d'actualiser les documents face aux nouveaux problèmes et menaces.

Nombre d'activités ont été menées en 2003 pour assurer et encourager l'application de toutes les mesures de confiance et de sécurité. Les nouvelles menaces appellent de nouvelles réponses, et la Stratégie de l'OSCI visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXI<sup>e</sup> siècle, présentée à Maastricht, fait état de ces préoccupations tout en essayant de trouver des réponses.

Nous sommes fermement engagés à prévenir et à combattre le terrorisme, comme le démontre la Feuille de route FCS relative à l'application du Plan d'action de Bucarest adoptée le 20 mars 2002. L'OSCE prône une vision globale de la lutte contre le terrorisme, à la fois en contrôlant les arsenaux et l'accès aux armes, et en s'attaquant à l'intolérance et aux violations des droits de l'homme qui, dans nombre de cas, donnent naissance au terrorisme. Cette vision sert non seulement à éviter les effets catastrophiques du terrorisme mais aussi à en attaquer les causes structurelles.

La décision 7/03 du Forum, prise en juillet 2003, et approuvée à la Réunion ministérielle de Maastricht, reflète la préoccupation croissante exprimée par les États participants de l'OSCE face à la menace potentiellement catastrophique que posent les systèmes portatifs de défense antiaérienne. Cette décision met en lumière l'importance du contrôle efficace et global des exportations de tels systèmes et demande aux États participants d'utiliser les mécanismes en place au titre du Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre pour détruire les surplus. Il convient de considérer l'importance du contrôle effectif et global des exportations de ces systèmes dans le cadre des efforts déployés par le Forum pour lutter contre le terrorisme. Le Forum étudie actuellement un moyen d'éviter l'acquisition de ces armes par des acteurs non étatiques comme les terroristes et les groupes de criminels. En outre, la Stratégie de l'OSCE visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXI<sup>e</sup> siècle met l'accent sur le fait que l'organisation doit utiliser tous les outils dont elle dispose pour lutter contre la prolifération des systèmes portatifs de défense antiaérienne. Le document énonçant la Stratégie encourage également les États à assurer la sécurité et l'intégrité des stocks nationaux pour se garder contre les vols ou les transferts illicites.

Le Forum a de même examiné la question de la contribution que pourrait apporter l'OSCE pour prévenir la prolifération des armes de destruction massive, et réduire ainsi le risque que des terroristes puissent se procurer les composantes de ces armes.

À cet égard, il est essentiel de mentionner l'effort déployé par l'OSCE/FCS pour coopérer avec d'autres organisations internationales qui partagent les responsabilités sur cette question. Par exemple, je voudrais faire remarquer l'intervention de l'Ambassadeur Sune Danielsson, chef du Secrétariat de l'Arrangement de Wassenaar, devant notre forum, le 28 janvier de cette année, et sa participation aux discussions qui ont suivi et qui, nous l'espérons, déboucheront sur l'adoption d'un nouveau document sur le contrôle des exportations de systèmes portatifs de défense antiaérienne. Ce document a été approuvé en décembre dernier dans le cadre de l'Arrangement de Wassenaar.

Le Forum a convenu d'élargir la portée des informations à échanger sur les mesures nationales visant à prévenir et à combattre le terrorisme, et fournies dans les réponses des États au questionnaire figurant dans le Code de conduite. Conformément à la décision 16/02, prise en novembre 2002, ce questionnaire a été actualisé en élargissant la question 1, qui porte notamment sur les engagements à prévenir et à combattre le terrorisme, y compris la ratification et la mise en oeuvre des instruments internationaux dans ce domaine. Les États participants ont donné des informations supplémentaires sur les efforts nationaux entrepris en avril 2003 pour lutter contre le terrorisme, en réponse au questionnaire élargi de 2002.

Les armes légères sont aussi celles que préfèrent les insurgés, les criminels et les terroristes. Le Forum poursuit ses efforts visant à prévenir le détournement vers les milieux criminels d'armes légères fabriquées légalement.

En novembre 2000, le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté le Document sur les armes légères et de petit calibre. Il s'agit là du principal instrument de l'OSCE dans sa lutte contre l'accumulation excessive et la prolifération incontrôlée de ces armes, qui sont un sujet de grave préoccupation pour la communauté internationale, posent une menace pour la paix et la sécurité, et sont étroitement liées aux niveaux élevés de violence et de criminalité. Les systèmes portatifs de défense antiaérienne figurent aussi dans ce document, dans la catégorie des armes légères. Pour le Forum, ces systèmes peuvent être traités dans le cadre global des armes légères.

Le fascicule de l'OSCE intitulé « Guides des meilleures pratiques relatives aux armes légères et de petit calibre », présenté à la Réunion ministérielle de Maastricht, vient compléter le Document sur le même sujet et facilite la mise en oeuvre en cours et intégrale de ce dernier. Il présente des directives pour les procédures nationales de fabrication, de marquage et de contrôle des exportations et des importations, grâce aux techniques concernant la sécurité et la destruction des stocks, et les mesures relatives aux armes légères dans le cadre des activités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Cette année, l'un des objectifs de l'OSCE est d'aider à faire connaître le fascicule aussi largement que possible dans la région de l'OSCE. En fait, le fascicule a déjà influé sur des travaux menés ailleurs. Des informations générales sur les Guides des meilleures pratiques ont été présentées à la réunion biennale de l'ONU sur les armes légères en juillet. En outre, dans la résolution qu'elle a adoptée par consensus à sa session de 2003, la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu à leur valeur les travaux du Forum pour la coopération en matière de sécurité dans la lutte contre le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, résolution qui a été adoptée par l'Assemblée générale.

Actuellement, le Forum étudie une proposition touchant les certificats d'utilisateur final. Cette proposition offre à l'OSCE la possibilité de prendre la tête des efforts visant à resserrer les contrôles sur les exportations d'armes légères. Si l'on parvenait à un accord sur les éléments implicites de cette décision, cela permettrait de renforcer les normes fournies aux États de l'OSCE dans le Document sur les armes légères et de petit calibre et les Guides des meilleures pratiques relatives à ces armes, et de réaffirmer l'engagement et le rôle directeur de l'OSCE dans ce domaine.

L'été dernier, le Bélarus a demandé une assistance pour détruire les stocks excédentaires d'armes légères, ce qui a lancé l'application pratique de la décision du Conseil permanent et du Forum sur la section V du Document sur les armes légères. À la suite d'un séminaire sur le même sujet accueilli par le Bélarus en octobre dernier, auquel ont assisté des représentants de la Présidence du Forum et du Président en exercice, on prévoit de mener, pour la première fois au Bélarus, une visite d'évaluation dans le cadre du mécanisme pertinent.

En décembre 2003, la Réunion ministérielle de Maastricht a entériné le Document de l'OSCE sur les stocks de munitions conventionnelles, dont le Forum avait achevé l'élaboration le mois précédent. Ce document étoffe les acquis du Forum et aborde la question des stocks excédentaires qui posent un risque à la sécurité, y compris des problèmes écologiques. Il établit également un mécanisme de coopération volontaire entre les États qui demandent une assistance et ceux qui sont disposés à apporter leur aide. Ce mécanisme relève désormais du mandat du Forum. Pour continuer à progresser dans la solution du problème du stockage dangereux de munitions conventionnelles, il nous faut prendre les mesures nécessaires pour assurer une application diligente du Document de l'OSCE sur les stocks de munitions conventionnelles maintenant qu'il a été entériné aux niveaux les plus élevés de l'organisation. Il conviendrait également de prendre les mesures voulues pour examiner les demandes d'assistance présentées par l'Ukraine en décembre 2003 et par le Bélarus en mars 2004.

En décembre, l'OSCE a décidé de chercher les moyens de partager les informations sur ses principes et normes et de faire participer les partenaires de coopération d'Asie et de la Méditerranée à ses activités. Le Forum a déjà travaillé en ce sens en invitant les partenaires à certaines de ses réunions afin de renforcer l'interaction avec eux et de définir les domaines d'intérêt et de préoccupation communs et les possibilités d'initiatives concrètes.

Comme vous le voyez, le Forum pour la coopération en matière de sécurité prend très au sérieux la responsabilité qu'il a de contribuer à la sécurité commune des États de l'OSCE. Mais ses travaux ne sont pas forcément limités à la région de l'OSCE. Comme on le voit d'après le Document sur les armes légères par exemple, nous estimons que l'OSCE contribue aussi à la sécurité mondiale. J'espère que ces informations sur les récents travaux du Forum jettent la base d'une coopération et d'une interaction accrues entre organisations, en particulier avec l'Organisation des Nations Unies.

Le Ministre andorran des affaires étrangères,  
Président du Forum pour la coopération  
en matière de sécurité de l'Organisation  
pour la sécurité et la coopération en Europe  
(Signé) Juli **Minoves-Triuell**